



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 MARS 2022

Délibération CS 2022-02-03 - Présentation et vote du Budget Primitif 2022

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-deux, le 4 mars, à 14 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron),
Présents : 5	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Salle basse de la Mairie),
Nombre de pouvoirs : 1	
Ont pris part à la délibération : 6	Suite à la convocation qui a été adressée le 18 février 2022.

Etaients Présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémy, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de Charron – CDC Aunis Atlantique
- Madame BOUTET Martine – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur BODIN Jean-Marie, 1^{er} Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,
- Monsieur ESCOBAR Raymond – CDA La Rochelle - en suppléance de Monsieur MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle.

Pouvoir :

- Monsieur GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire de la commune d'Esnandes CDA La Rochelle donne pouvoir à M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué et Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle.

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2022.

Les dépenses et les recettes proposées pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif s'équilibrent comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Total de recettes : 110 000,00 €
 - Total des dépenses : 110 000,00 €
- Section d'investissement :
 - Total des recettes : 403 610,00 €
 - Total des dépenses : 403 610,00 €

Le Comité Syndical est invité à procéder au vote du budget par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les propositions du budget primitif 2022 présentées,
- Vote par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2022 présenté en annexe,
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,
Jérémy BOISSEAU

